



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

30/05/2017

Dossier complet le :

02/06/2017

N° d'enregistrement :

2017-0115

1. Intitulé du projet

Construction d'une surface de vente à dominante alimentaire avec 150 places de stationnements
- Route du Chapeau Rouge à Tétéghem-Coudekerque-Village (59 229)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

COULIER Etienne - Responsable Immobilier

RCS / SIRET

3 | 4 | 3 | 2 | 6 | 2 | 6 | 2 | 2 | 0 | 4 | 9 | 0 | 1

Forme juridique 521D

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 - Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Réalisation d'une aire de stationnement de 150 emplacements servant de parking à un magasin alimentaire LIDL.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une surface de vente de 1 421 m² (2 445,73 m² de surface plancher) sous enseigne
LIDL sur une zone à fort développement futur :

Réalisation d'une aire de stationnement de 150 places et aménagement de 1 667 m² d'espaces paysagers pleine terre soit 17% de
la surface totale du projet affectée aux espaces verts.

A noter qu'en plus 132 places seront perméables (pavés drainants et evergreen)

4.2 Objectifs du projet

- Transfert du magasin LIDL situé au 229 route du Chapeau Rouge pour suivre l'évolution de la gamme et proposer un bâtiment moderne en phase avec les attentes des consommateurs, mais aussi participer aux évolutions importantes de Tétéghem (repositionnement de la Mairie, nombreux projets de lotissements...). En effet, le site futur est situé en entrée de ville et la taille du foncier permettent d'augmenter l'attractivité et la visibilité du magasin et d'accueillir plus confortablement dans le nouveau concept de l'enseigne les clients, au plus proche des habitats de Tétéghem, faisant face à la future Mairie. Des cheminements piétons seront aménagés par la ville le long de la route du Chapeau Rouge
 - Construction d'un bâtiment conforme aux normes environnementales. Ex : RT 2012, toiture avec photovoltaïque... Ce foncier est dédié à l'activité et se situe dans la continuité urbaine. Il participera aux évolutions importantes du secteur avec la création d'un nouveau centre de Tétéghem.
 - Création de 150 places nécessaires au bon fonctionnement du magasin dont :
 - 3 places PMR classique, 1 place PMR pour recharge des véhicules électriques, 1 autre place dédiée aux véhicules électriques, 3 places famille, 12 places auto-partage/covoiturage
- Au total, 132 places seront perméables grâce à un revêtement pavés drainants/evergreen.
- Aménagement de 1 667 m² d'espaces verts soit 17% de la surface totale du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- 1 - Construction du magasin de vente à dominante alimentaire sur dallage terre-plein.

Construction de l'aire de stationnement par décapage puis terrassement enlèvement des déchets, couche de forme, compactage, pose couche d'accrochage et couche de roulement.

Le niveau fini sera proche du niveau existant.

Un accès donnant directement sur la Route du Chapeau Rouge sera aménagé.

Les pourtours du foncier seront aménagés et végétalisés pour une parfaite intégration dans l'environnement.

Il faut noter qu'un découpage cadastral va être effectué et que le magasin LIDL sera donc indépendant du projet de lotissement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ouverture d'un supermarché à dominante alimentaire sous enseigne LIDL d'une surface de plancher de 2 445,73 m².

Situé le long de la route du Chapeau Rouge, axe d'entrée Nord de la commune de Tétéghem et zone qui accueillera la future Mairie et de nombreux logements, le magasin sera facilement accessible via les aménagements existants à proximité et bénéficiera d'une entrée sortie qui, au regard de l'étude trafic effectuée ne posera pas de problème. Il faut noter que dans le cadre de l'édification du lotissement qui entourera le projet (début des travaux 2018), une seconde entrée sortie sera possible sur une nouvelle voirie à créer.

Les poids lourds utiliseront l'entrée sortie route du Chapeau Rouge et livreront en dehors des heures d'ouverture du magasin, limitant les cisaillements avec les véhicules légers.

Le site sera relié aux transports collectifs via des trottoirs permettant l'accès aux arrêts les plus proches (De Gaulle - 300 m du site) desservis par la ligne 4 du réseau de transport DK'BUS.

Le site sera aussi accessible en modes doux, des trottoirs maillant parfaitement l'ensemble des rues avoisinantes (ce dispositif sera complété dans le cadre de la construction de la nouvelle Mairie par des cheminements (trottoirs) rendant accessible le projet par voie piétonne) et des bandes cyclables étant positionnées sur la route du Chapeau Rouge.

Il faut noter que le permis pour le futur lotissement n'est pas encore déposé et que nous n'avons pas de précision sur les cheminements doux qui seront développés entre les futures habitations et le magasin LIDL.

L'objectif sera de toute manière de créer un second accès piétons+véhicules en lien avec le lotissement, une bande de terrain étant d'ailleurs conservée en vue de cet aménagement sur le flan Nord-Nord/Ouest.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de construire un E.R.P.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
SURFACE TERRAIN	9 760 m ²
EMPRISE AU SOL BATIMENT	2 371,05 m ²
SURFACE VRD	5 721,95 m ²
SURFACE ESPACES VERTS	1 667 m ²
NOMBRE DE PLACES	150 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route du Chapeau Rouge
59 229 Tétéghem-
Coudekerque-Village

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 1° 0 1' 19" N Lat. 02° 26' 07" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II (Les MOERES et la partie Est de la plaine maritime flamande)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Existence d'une Zone à dominante humide du SDAGE. Des investigations ont été réalisées par la société TAUW et ont conclu à l'absence de zone humide (septembre 2016).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN : PPR Littoraux de Dunkerque à Bray-Dunes prescrit le 14/09/2011 Inondation par submersion marine PPRN : Mouvement de terrain prescrit le 13/02/2001
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette est composé d'anciennes terres agricoles destinées à urbanisation dans les documents d'urbanisme (création du magasin LIDL et de logements). Au regard de la destination des terrains, cette consommation d'espace est réfléchi et sans impact majeur sur l'activité agricole locale.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mouvement de terrain : Retrait et gonflement des argiles - Aléa Moyen Pas d'impact ni mesures particulières à prendre
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic généré par la création du magasin est relativement faible (Heure Pleine du Soir le jeudi : 284 Véhicules en entrée et sortie dont une grande partie fréquente déjà l'axe de desserte). La circulation reste fluide, y compris sur la rue du Chapeau Rouge, malgré les mouvements tournant induits par le projet. Au vu des trafic actuels et futurs, il n'y aura pas de problèmes de circulation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Circulation routière clientèle et flux de livraison. Au regard de la circulation actuelle, la majorité des clients futurs fréquentent déjà la route du Chapeau Rouge. La fréquence des livraisons est d'une livraison par jour avec des camions certifiés PIEK (camions Au regard de ces éléments, les sources de bruit engendrées ne sont pas de nature à modifier l'état existant.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En plus de limiter la consommation d'énergie, l'éclairage des bâtiments LIDL est également conçu de manière à limiter les nuisances lumineuses. Le magasin et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence. L'éclairage extérieur du magasin (enseignes, candélabres et lampes extérieures) s'allume à 5h30 du matin, peu avant l'arrivée du personnel, et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En terme d'urbanisme, le projet s'inscrit dans le futur développement de Tétéghem qui verra ce secteur fortement muter : Création de la nouvelle Mairie et du nouveau centre de la commune, implantation du magasin LIDL et de nombreux logements au pourtour de celui-ci (à moyen terme pour ces logements).</p> <p>Les aménagements prévus vont modifier la perception de cette entrée de ville qui servira de vitrine commerciale.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'inscrit dans un aménagement plus global de cette partie de territoire. En effet, le secteur va connaître de grande mutations dans les années à venir : Construction de la nouvelle Mairie pour 2019, projets de logements autour du magasin LIDL dont le début des travaux est prévu pour 2018 (avec 130 logements entre 2018 et 2022 et 100 logements entre 2022 et 2025), création du nouveau centre de la commune entre 2025 et 2030 (création d'environ 250 logements).

Il faut noter qu'un découpage cadastral va être effectué afin que le foncier de LIDL reste indépendant et que le projet ne soit pas conditionné par la réalisation du lotissement.

De plus, nous pouvons indiquer que le projet LIDL est parfaitement compatible avec le PLU. Les projets de logements cités ne sont que des projections des futurs urbanisations en cours de réflexion par la ville et la CUD (qui feront l'objet de modification du PLU si nécessaire, mais qui ne concerne pas LIDL).

Nous pouvons préciser que LIDL restera propriétaire de son bâtiment actuel et le mettra en location pour une activité encore indéterminée.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

1

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet s'inscrit dans une continuité urbaine sur une zone qui est amenée à évoluer fortement ces prochaines années et sur un espace dédié entre autre aux activités et au logement. Il participera à la valorisation de l'entrée de ville et à la mutation du secteur. Le foncier du projet ne comporte pas d'intérêt écologique (terrain anciennement agricole sans végétation remarquable). Le projet LIDL s'intégrera parfaitement à son environnement proche et contribuera à valoriser le site le long d'un axe de passage : Aménagement de 1 667 m² d'espaces verts soit 17% de la surface totale du projet affectée aux espaces verts. La toiture du bâtiment sera pourvue d'un dispositif photovoltaïque. Les effets de la nouvelle imperméabilisation ont été pris en compte et font l'objet d'un traitement qualitatif : Places perméables, traitement qualitatif des espaces non construits... Le site actuel sera mis en location et est positionné dans une zone d'activité dynamique, ce qui facilitera cet objectif.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

La Chapelle d'Armentières

le, 15/05/2017

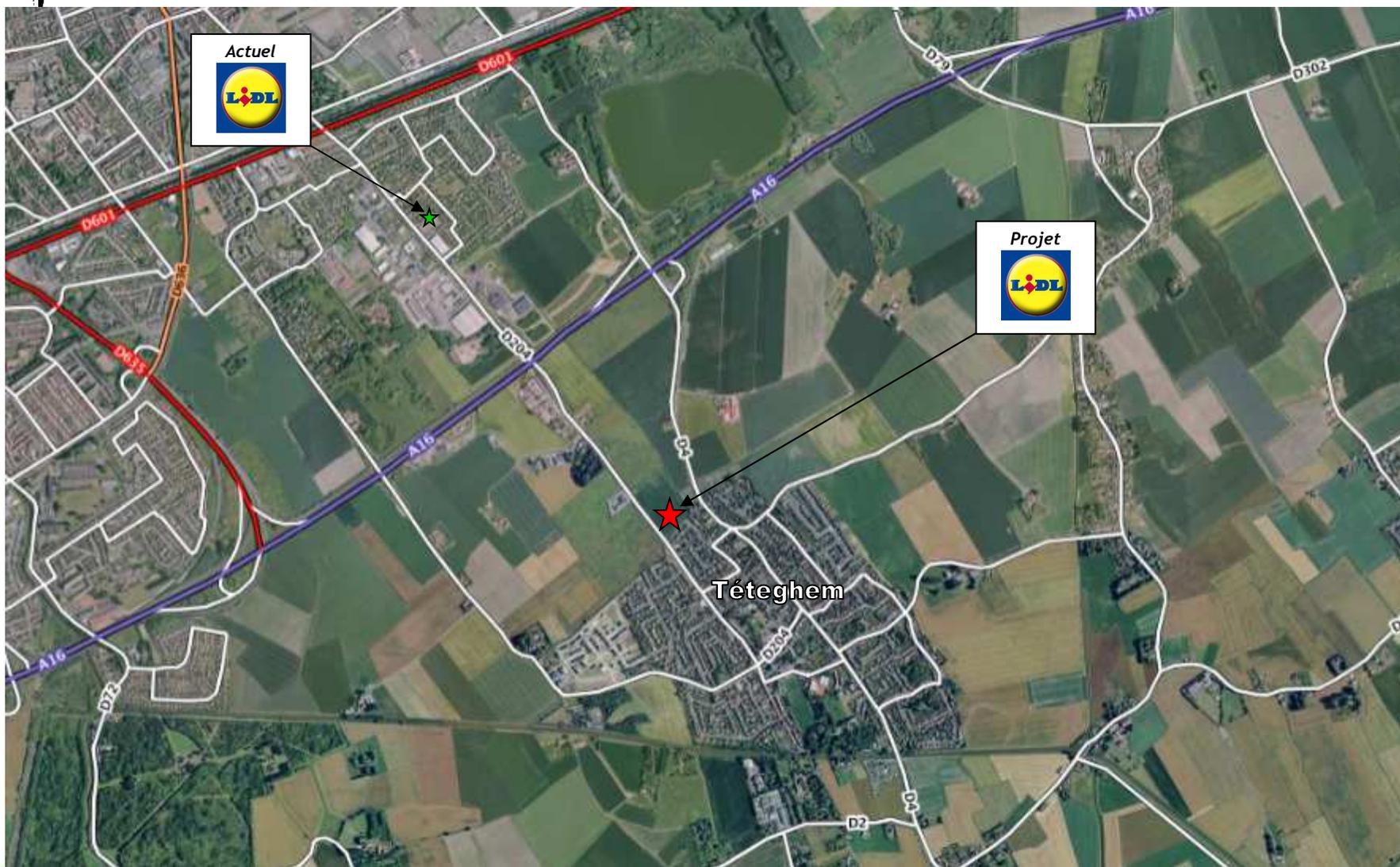
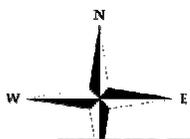
Signature



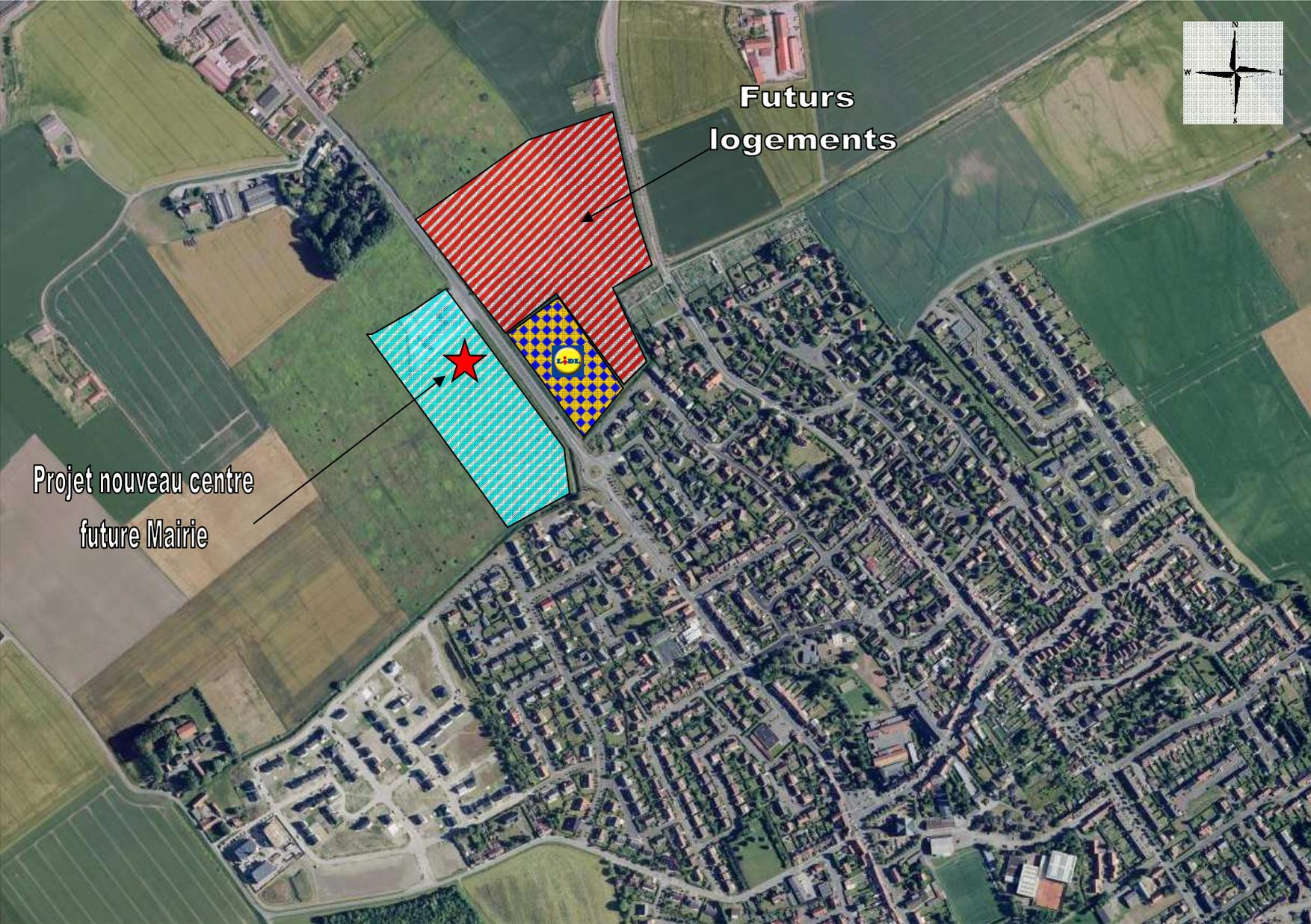
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

SNC LIDL
DIRECTION RÉGIONALE
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES
38, Rue de la Gare
2011, Avenue Industrielle La Houssoye
59930 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES
SIRET 343 262 622 19636 - APE 5210 A
Tél : 03 20 44 02 00
Fax : 03 20 44 02 49

POSITIONNEMENT DU SITE

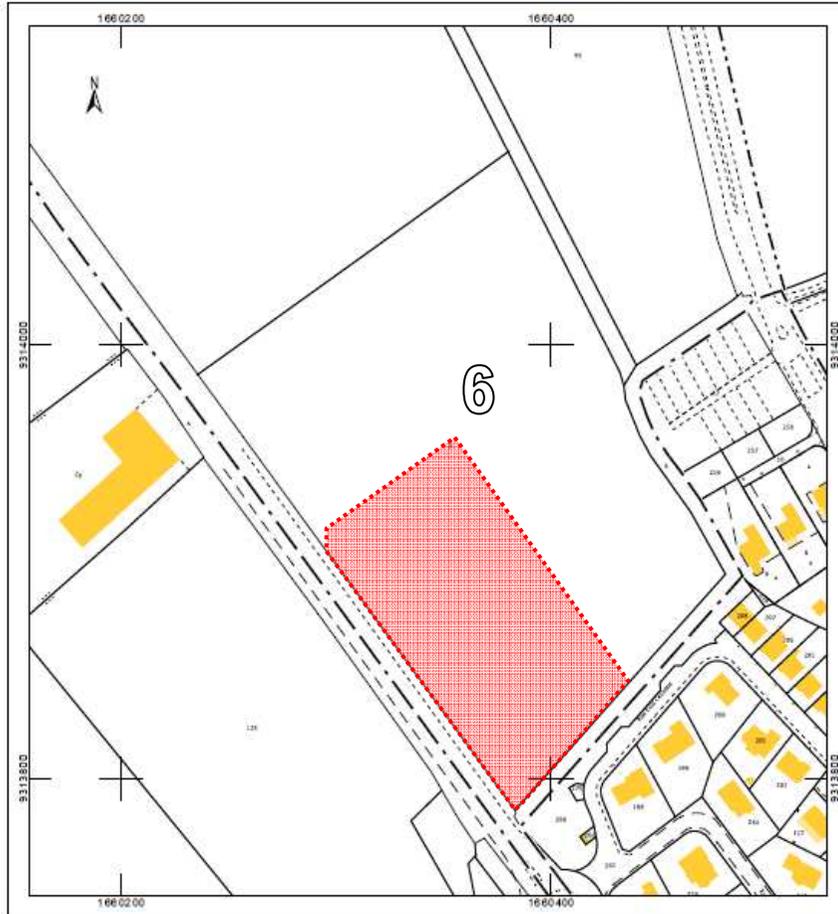


VUE AÉRIENNE DES DÉLIMITATIONS DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT



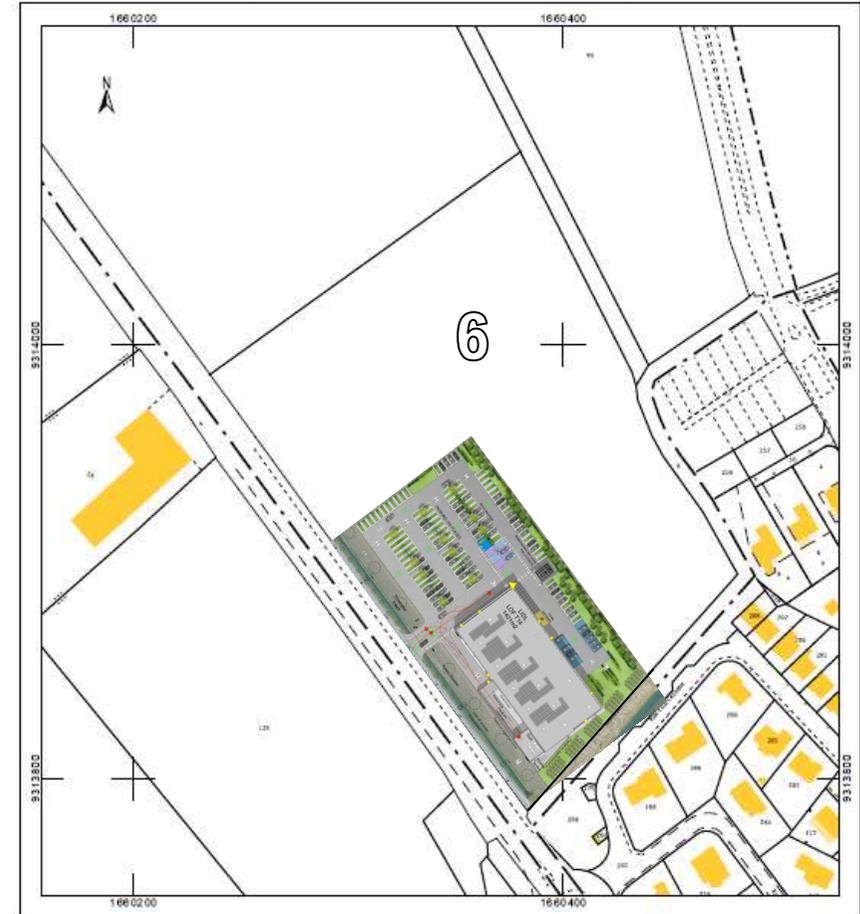
PLAN CADASTRAL

Département : NORD LILLE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Le plan visuelisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : DUNKERQUE 37 rue Saint-Mathieu B.P. 61538 59386 59386 DUNKERQUE CEDEX 1 tél. 03.28.22.66.10 - fax 03.28.22.66.06 www.impots.gouv.fr
Commune : TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE		Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
Section : ZC Foliotte : 000 ZC 01		
Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/2000		
Date d'édition : 24/03/2017 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC-30 ©2016 Ministère de l'Économie et des Finances		



PROJET SUR PLAN PARCELLAIRE

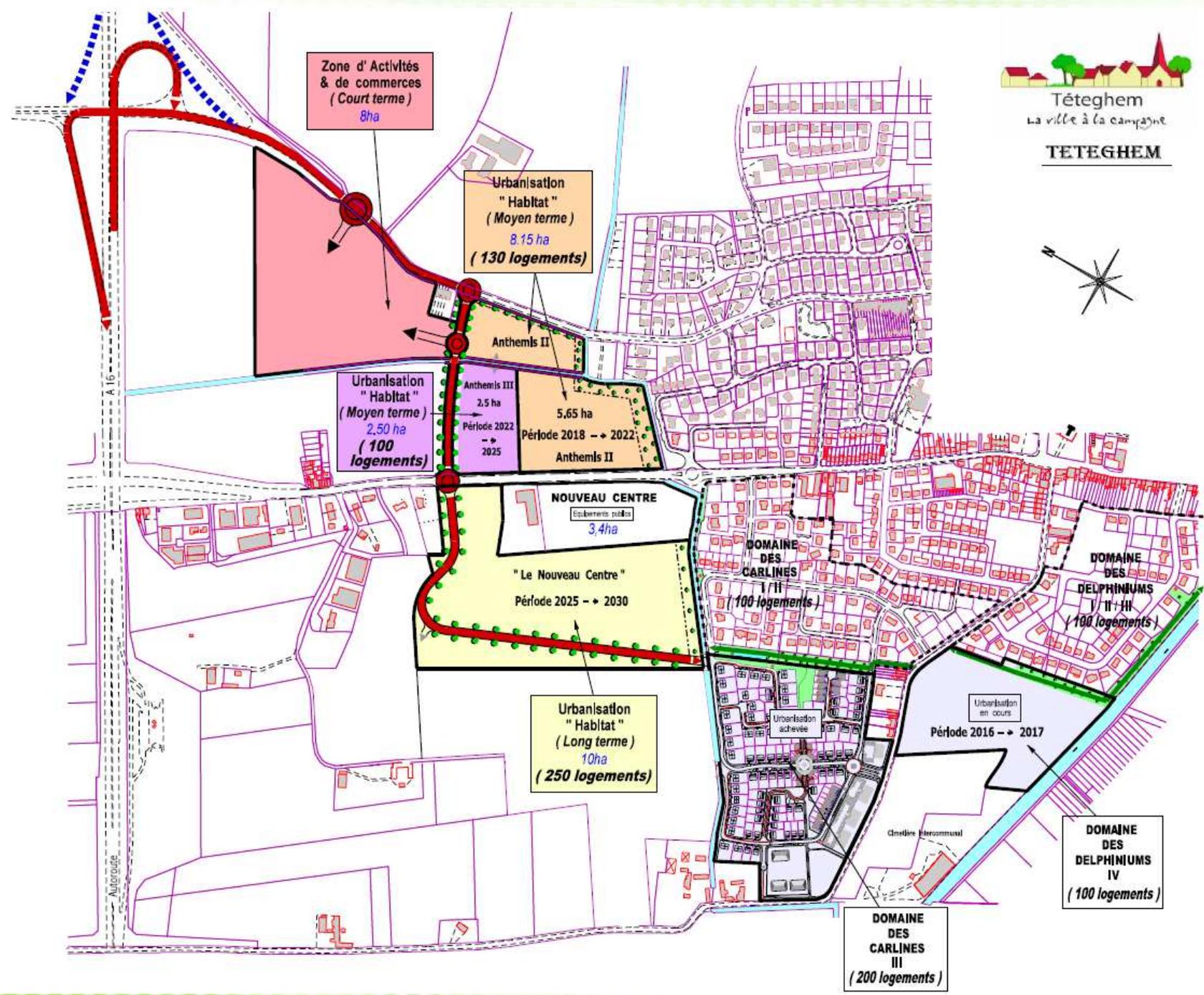
Département : NORD LILLE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Le plan visuelisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : DUNKERQUE 37 rue Saint-Mathieu B.P. 61538 59386 59386 DUNKERQUE CEDEX 1 tél. 03.28.22.66.10 - fax 03.28.22.66.06 www.impots.gouv.fr
Commune : TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE		Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
Section : ZC Foliotte : 000 ZC 01		
Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/2000		
Date d'édition : 24/03/2017 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC-30 ©2016 Ministère de l'Économie et des Finances		





Teteghem
La ville à la campagne

TETEGHEM



PROJET D'IMPLANTATION ET ACCES

- Création de 1 421 m² de surface de vente et de d'un parking de 150 places
- Création de deux accès :
 - Rue du Chapeau Rouge : 1er accès à être crée (seul pris en compte dans l'étude trafic).
 - Sur la nouvelle voie qui desservira le nouvel espace urbanisé : **2ème accès qui dépendra du développement de la zone (2018 début des travaux).**



REPORTAGE PHOTO

PHOTOS DU SITE



Panoramique sur le front bâti face à la parcelle étudiée, rue Jacquard.



Vue éloignée vers le site, depuis la RD204 - Route du Chapeau Rouge.



Vue sur le site d'implantation depuis la route du Chapeau Rouge



Vue sur le giratoire existant dans l'angle Sud-Est du site.



Vue axée sur la route du Chapeau Rouge depuis le giratoire existant.



Panoramique sur le front bâti face à la parcelle étudiée, rue Jacquard.

REPORTAGE PHOTO

PHOTOS DU SITE



Vue sur le site d'implantation depuis l'entrée de la rue Paul Cézanne. Waterganga «le Snackedyck» au premier plan.



Vue sur le site d'implantation (angle Est), depuis la rue Paul Cézanne. Waterganga «le Snackedyck» au premier plan.



Vue sur le site d'implantation depuis les jardins familiaux au Nord-Est du site.



Vue sur le double alignement de Pyrus calleryana 'Chanticleer' sur la D4 - Rue de la 32ème Division d'Infanterie, au Nord du site.

PERSPECTIVE AXONOMÉTRIQUE - VUE AÉRIENNE DEPUIS LA ROUTE DU CHAPEAU ROUGE



INSERTION DU PROJET - VUE DEPUIS LA ROUTE DU CHAPEAU ROUGE



INSERTION DU PROJET - VUE DEPUIS LE ROND-POINT

